



Atelier « Environnement – Dimension énergie - climat »

Mardi 31 mai 2016 de 19h00 à 22h30

Centre socioculturel Marc Sangnier
17 place Marc Sangnier
Gonesse

L'atelier a réuni 67 personnes.

Introduction

Mme Claude BRÉVAN, présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP), accueille les participants. Elle explique comment l'atelier va se dérouler.

Un intervenant demande à ce que toute la salle puisse entendre tous les experts, ce qui n'est pas possible lorsqu'on répartit les participants en groupes, comme lors des ateliers précédents. Mme BRÉVAN soumet la proposition à l'avis du public et accepte de changer le format de la réunion.

Présentation de M. David LEBON, Directeur du développement, EuropaCity

M. David LEBON revient sur la stratégie environnementale du projet et propose d'aborder trois éléments : accompagnement de la transition vers des modes de consommation responsable, écosystème urbain, modes de transport et limitation de leur impact. Il cite les nombreux collaborateurs, spécialistes de ces questions, qui ont travaillé avec le maître d'ouvrage et précise que les engagements d'Alliages & Territoires s'inscrivent dans l'aménagement plus global de l'aménagement du Triangle de Gonesse.

Présentation de M. Kévin VASSEUR, Responsable Montage d'opérations, EuropaCity

M. Kévin VASSEUR présente les thématiques de la stratégie environnementale : énergie, eau, déchets, mobilité, biodiversité, santé et bien-être. Sur le confort des visiteurs et des

employés, quatre aspects ont été abordés, indique-t-il : qualité de l'air, confort thermique, confort visuel, acoustique. La biodiversité a été abordée par le biais des toitures végétalisées, de la ferme urbaine et du parc de 10 ha, poursuit-il. Il cite enfin les thématiques plus techniques, énergie et déchets, qui seront traitées dans cet atelier.

[Quel est le rôle joué par la Fondation Nicolas Hulot ?](#)

Un intervenant demande quel a été le rôle de la Fondation, citée par le maître d'ouvrage comme expert associé, et si elle a accepté d'être citée dans les présentations.

M. LEBON répond que la Fondation Nicolas Hulot, sollicitée par Alliages & Territoires, a participé à un atelier « environnement » en phase d'élaboration du projet, et que son nom apparaît en toute transparence dans les comptes rendus ; la Fondation, précise-t-il, n'a pas émis d'avis sur le projet.

L'énergie

Présentation de M. Aurélien GERVASI, Transsolar

M. Aurélien GERVASI, conseil du maître d'ouvrage, indique que l'idée de départ pour EuropaCity a été d'obtenir un bilan énergétique nul sur l'année (production = consommation). Il explique comment les solutions peuvent « parler entre elles » et interagir (« gestion de l'énergie » en relation avec « gestion de l'eau » et en relation avec « gestion des déchets ») ; il détaille la manière dont le concept a été peu à peu élaboré, avec des études sur l'ensemble du programme et sa consommation énergétique, permettant d'établir des « courbes de charge » et connaître la puissance nécessaire, pour les différentes parties du site. M. GERVASI indique que les évolutions technologiques d'ici 2024 ont été prises en compte de manière à réduire les consommations en électricité ; des variantes d'approvisionnement ont également été étudiées : il en présente trois. La géothermie profonde (1800 m de profondeur), alliée à une machine de réfrigération-absorption et des panneaux photovoltaïques, ne permet de couvrir que 37% des besoins ; la géothermie très profonde (5000 m de profondeur), associée à un système de biomasse et une turbine à gaz, et aux équipements de la première variante, permet de couvrir 67% des besoins. La dernière solution, retenue pour le site, fait appel à une unité de cogénération approvisionnée par la biomasse : M. GERVASI l'explique dans le détail. Cette solution, associée à des panneaux solaires, permettrait de couvrir les besoins du site, mais c'est encore un processus en cours d'études ; le schéma est appelé à évoluer, conclut-il.

Intervention de M. Alain BORNAREL, Bureau d'étude Tribu

M. Alain BORNAREL, sollicité par le collectif pour le triangle de Gonesse, précise qu'il travaille sur les questions de « qualité environnementale » depuis 1990. Il donne quelques chiffres de consommation d'énergie en fonction des usages prévus et indique qu'EuropaCity dépenserait environ 2 millions de kwh par hectare et par an (contre 400 000 pour un quartier d'habitation et 800 000 pour un quartier d'affaires). Il attribue

cette consommation importante à l'absence d'éco-conception du projet, qui crée selon lui de la rupture et de la disparité (il cite la piste de ski comme exemple). Il indique également que le programme est conçu comme « une boîte fermée » avec peu d'interactions sur l'extérieur. La présence importante de surfaces vitrées sur l'ensemble du site lui paraît également contraire à une approche bioclimatique du projet.

Il indique que le projet part avec un lourd handicap en matière d'énergie et souligne la difficulté à mettre en place des synergies, à cause des besoins concomitants d'énergie pour alimenter les divers équipements. Il précise que d'après ses calculs, la surface de photovoltaïque prévue sur le projet couvrirait seulement 12% des besoins du site. Il rappelle que la ressource en bois, présumée alimenter le système de cogénération, est assez contrainte en Ile-de-France et pas si généreuse (il faudrait selon ses calculs 250 ha de forêt/an) ; il indique enfin qu'en matière de géothermie très profonde, technique qui nécessite un investissement très important relevant plutôt selon lui des collectivités territoriales, un sondage à des profondeurs importantes ne peut être rentable à la seule échelle d'EuropaCity. D'après M. BORNAREL, les besoins énergétiques du site sont beaucoup trop importants et seuls 50% pourraient être couverts par des énergies renouvelables. Il conclut en rappelant la notion « d'énergie grise », importante sur des bâtiments qui devront supporter de lourdes charges (toitures végétales).

M. Laurent PAVARD, membre de la CPDP, demande des précisions sur les données fournies par le maître d'ouvrage (puissance, bilan, etc.).

M. Kévin VASSEUR répond que la conception du bâtiment a pris en compte de nombreuses données (exposition, vents).

M. Aurélien GERVASI reconnaît que le site serait très énergivore, mais que l'objectif est de limiter la consommation, en jouant sur les synergies entre les différents équipements (parc des neiges, parc aquatique). Il ajoute que les données de départ ont été volontairement prises « à la hausse », mais qu'en affinant le programme, les dépenses en énergie devraient être revues à la baisse. Pour ce qui est de la biomasse et de la méthanisation, il précise qu'il s'agirait de valoriser les déchets produits par le site. Il estime que la production photovoltaïque prévue n'est pas irréaliste. En réponse aux questions de M. PAVARD, il répond que la courbe présentée exprime la puissance thermique et que les diagrammes présentent des bilans d'énergie.

Intervention de M. Stéfan LOUILLAT, ADEME

M. Stéfan LOUILLAT, sollicité par la CPDP, indique qu'il partage le bilan et les analyses d'Alain BORNAREL. Il indique tout d'abord qu'en géothermie profonde, la température de l'eau est de 65° plutôt que les 80°C indiqués par M. GERVASI, et demande par ailleurs pourquoi il est prévu, en géothermie très profonde, d'élever encore la température, alors que 200°C suffisent déjà à fournir de l'électricité. M. LOUILLAT fait remarquer que le maître d'ouvrage est en train de concevoir un écosystème énergétique, mais qui ne communique pas avec l'extérieur. Il indique par ailleurs qu'il existe déjà sur le territoire des ressources énergétiques intéressantes (incinération d'ordures à Sarcelles, projet de géothermie à Villiers-le-Bel et Gonesse). Il invite donc le maître d'ouvrage à se rapprocher des exploitants de ces ressources, pour envisager une mutualisation des équipements existants.

Mme Claude BRÉVAN demande des détails sur la prise en compte de l'ensoleillement, sachant qu'il n'y a pas de façade sud.

M. Aurélien GERVASI répond que dans un bâtiment tertiaire, on essaye de limiter les apports solaires, car les apports internes en chaleur sont déjà importants. Il ajoute que la quantité de surfaces vitrées permet d'apporter de la lumière en limitant les besoins en électricité.

David LEBON indique que le maître d'ouvrage compte engager des partenariats avec le territoire.

Questions - Réactions de la salle

[EuropaCity ne doit pas être une « soucoupe volante » sur le territoire](#)

M. Michel VAMPOUILLE souligne que l'erreur du maître d'ouvrage, c'est d'afficher 100% d'énergie produite sur place, car en réalité, indique-t-il, le schéma régional climat-air-énergie donne les potentiels des différentes énergies et leur place dans le panel énergétique. Il confirme que les seules énergies renouvelables présentes sur le site sont le solaire et la géothermie. Pour cette dernière, il considère qu'il est plus intéressant pour EuropaCity de travailler avec les ressources existantes à proximité, ce qui permettrait au site d'être un outil de valorisation du territoire. Il fait la même remarque sur la biomasse et la méthanisation, et prétend qu'une production locale lui paraît « une très mauvaise idée ». *« Il est aussi stupide de gaspiller les énergies renouvelables que les énergies fossiles. »*

[Y aura-t-il des capteurs solaires thermiques, en plus des 13 ha de photovoltaïque ?](#)

Un conseiller municipal du Blanc-Mesnil demande une précision sur les surfaces de capteurs et leur localisation sur le site.

M. GERVASI répond qu'il n'y aurait pas de capteurs thermiques et que la plupart des surfaces activées en toiture seraient du photovoltaïque.

[Et si vous n'arrivez pas à 100% d'énergies renouvelables ? Où allez-vous prendre les 30% restants ?](#)

Une intervenante demande comment le maître d'ouvrage va pouvoir être fidèle à ses engagements.

M. LEBON rappelle que l'objectif de 100% d'énergies renouvelables n'est pas dans le dossier et répond que des solutions techniques sont possibles, en partenariat avec les acteurs locaux de l'énergie.

[Comment être sûr que vous allez tenir vos engagements ?](#)

Un intervenant cite le cas de sa commune où un promoteur a fait des projets d'énergies renouvelables, obtenu le permis de construire, puis renoncé à son projet pour des raisons économiques. Cette personne craint qu'EuropaCity ne se contente de promesses et pour finir, ne se raccorde au réseau EDF pour une partie de ses besoins, faute de moyens.

M. LEBON répond qu'il s'agit d'un projet inséré dans une opération publique d'aménagement, avec un certain nombre d'engagements pris par le maître d'ouvrage.

M. Niklas MOULIN, qui représente M. Alexandre MAIKOWSKI, de l'EPA Plaine de France, rappelle qu'un protocole d'objectifs a déjà été signé avec Alliages & Territoires, précédant la promesse de vente. Des annexes à ce document engagent le maître d'ouvrage sur un certain nombre de points, en particulier l'énergie. Un cahier des charges prescriptif sera mis en place après la promesse de vente.

S'ensuit une discussion entre différents intervenants qui échangent leur point de vue sur la valeur juridique de tels documents et les éventuelles sanctions opposables.

Une personne rappelle que la conformité au PLU est obligatoire, et dans le cadre d'une ZAC, le CCCT.

Y aura-t-il un raccordement ERDF ?

M. Philippe QUÉVREMONT, membre de la CPDP, pose la question de l'autonomie énergétique du projet sur l'année.

M. GERVASI répond qu'en effet, le raccordement au réseau EDF permettra de lisser les pics de consommation.

Les déchets

Présentation de Mme Claire VITTOZ, SETEC

Mme Claire VITTOZ, conseil du maître d'ouvrage, indique que la stratégie de gestion des déchets du projet passe par la limitation de la production de déchets (sensibilisation des visiteurs), l'optimisation du tri, la valorisation sur site. Elle indique la méthodologie adoptée : estimation des volumes produits (30 000 tonnes/an), puis par famille de déchets choix d'un système de collecte et conception du préstockage et du conditionnement. Puis elle aborde l'étape de la valorisation et cite les scénarios étudiés : traitement extérieur, méthanisation des déchets organiques sur place, centre de tri des emballages sur la zone... Elle explique ce qu'est un centre de tri et une station de méthanisation : le processus produit à la fois du biogaz (qui peut produire de l'électricité) et un digestat, valorisé en agronomie.

Présentation de Mme Anne LE GUENNIU, Zero Waste

Mme Anne LE GUENNIU, sollicitée par le collectif pour le triangle de Gonesse, présente son association, engagée dans une démarche « zéro déchet ». Elle rappelle les objectifs de la loi pour la transition énergétique pour les déchets et précise que la question demande à être traitée dès le départ, à la conception même du bâtiment. Elle pose un certain nombre de questions concernant le chantier et les déchets de construction ; les produits vendus et les pratiques éventuellement exigées des enseignes locataires ; et demande si le maître d'ouvrage peut produire le chiffre de déchets générés par type de déchets, et aussi par profil d'émetteurs. À propos de la méthanisation, elle reconnaît qu'il est innovant de voir une usine au sein d'un centre commercial, et rappelle que cette installation est soumise à autorisation. Elle rappelle les

deux enjeux identifiés : qu'est-il mis en place pour réduire les déchets à la source, les détourner du stockage ou de l'incinération ? Quelle est la place de l'écoconception ?

Mme Claire VITTOZ répond qu'une démarche de prévention et de sensibilisation envers les visiteurs serait mise en place, car la réduction des déchets à la source passe par une communication suivie, sur la durée.

M. Philippe QUÉVREMONT demande si des clauses contractuelles seront prévues avec les prestataires (commerces...).

Mme Claire VITTOZ répond que le maître d'ouvrage a l'intention de le faire. Aux questions posées par Mme LE GUENNIUO, elle répond que le tri à la source serait fait sur le site et par tous (visiteurs, opérateurs). Une politique de réemploi serait mise en place également pour les opérateurs, éventuellement pour les visiteurs, même si c'est un peu plus compliqué. Elle indique enfin que le classement en ICPE d'une station de méthanisation a été intégré aux études.

Présentation de M. Jean-Marie CHAUMEL, ADEME

M. Jean-Marie CHAUMEL sollicité par la CPDP, indique que la loi de transition énergétique prévoit une réduction des déchets de -10% entre 2010 et 2020, alors que -4% est affiché en 2024 par le maître d'ouvrage. Il précise que la loi n'oblige pas à implanter une station de méthanisation qui comporte certaines contraintes, mais oblige à traiter les biodéchets, et s'interroge sur la pertinence d'une telle installation au sein du projet compte tenu des risques et des nuisances éventuelles (odeurs): « *Je ne sens pas, pour ma part, cette impérieuse nécessité de traiter sur place.* » Il indique par ailleurs des initiatives de traitement par méthanisation collective et souligne qu'il peut être intéressant pour le maître d'ouvrage d'être ferme en interne sur la collecte, mais de se rattacher à une unité extérieure du territoire. Il rappelle enfin l'existence d'un projet innovant de centre de tri à Sarcelles par le SIGIDURS¹ : une mutualisation pourrait être judicieuse, précise-t-il.

Mme Claire VITTOZ répond sur les pourcentages en précisant qu'il est difficile d'appliquer la consigne de -10% à tous les flux. Concernant la méthanisation, elle indique qu'il s'agirait d'une petite station, mais que le principe de la mutualisation est à étudier. Elle rappelle néanmoins qu'au vu des obligations créées par la loi sur la transition énergétique (obligation de traitement *in situ* pour des volumes supérieurs à 10t), le maître d'ouvrage a jugé utile d'étudier la possibilité d'un traitement par méthanisation sur son site.

Questions - Réactions de la salle

[Comment seront éliminés les digestats ?](#)

M. Philippe QUÉVREMONT demande ce qui serait fait des digestats produits par la méthanisation.

¹ Syndicat mixte pour la gestion et l'incinération des déchets urbains de la région de Sarcelles.

Mme Claire VITTOZ répond qu'on peut composter le digestat. Cela pourrait se faire en dehors du site, par le biais d'un partenariat avec un valorisateur de substrat de culture. Il peut aussi être homologué avant d'être vendu pour l'épandage. Tout cela mérite, précise-t-elle, d'être étudié.

Augmenter l'ambition pour ces déchets d'activité économique

M. Michel VAMPOUILLE conteste le terme « déchets ménagers », précisant que l'on a affaire sur le site à 80% de « déchets d'activité économiques » (DAE), selon la réglementation. « *Il serait absurde qu'ils soient valorisés sur place.* » Il souligne que pour vraiment innover en matière de gestion des déchets, le maître d'ouvrage pourrait fixer des objectifs de 70% de recyclage, 20% d'incinération et 10% d'enfouissement. Il remarque que le mot « réutilisation » n'apparaît pas, alors qu'il est possible de recycler certains matériels (ordinateurs, mobilier, etc.). Pour le retraitement des biodéchets, il conseille au maître d'ouvrage de se rapprocher de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, car mélanger les biodéchets peu carbonés d'EuropaCity avec des déchets agricoles serait selon lui la solution pour obtenir le meilleur « mixte méthanogène ».

Mme Claire VITTOZ répond qu'il n'a jamais été question de valoriser 100% des déchets sur site. Elle précise que l'idée est d'avoir une séparation à la source, pour permettre le recyclage et la valorisation d'une grande partie de ces DAE.

Valorisation en interne ou en externe ?

M. QUÉVREMONT demande si la valorisation en interne annoncée dans le dossier du maître d'ouvrage n'est pas en réalité une valorisation (interne ou externe) sous la responsabilité du maître d'ouvrage.

M. LEBON précise que le fait d'envoyer des déchets dans une filière de traitement (interne ou externe) est déjà une valorisation. À ce titre, le centre de tri étant à l'intérieur du site, la valorisation se fait bien en interne.

Mme VITTOZ précise que les filières de recyclage (plastique, verre, etc.) n'existent pas à l'échelle du projet. La gestion des déchets consiste à orienter les flux vers les meilleures filières possibles, souligne-t-elle.

Que fait le maître d'ouvrage qui dépasse les obligations légales?

M. QUÉVREMONT fait remarquer que la réglementation en matière de gestion des déchets (réglementation européenne directive 2008, loi sur la transition énergétique) est assez complète ; il demande ce qui, dans le projet, ne relève pas de la stricte observance des réglementations.

Mme VITTOZ répond que le fait de faire la valorisation sur place est un plus, ainsi que la « recyclerie ». Elle rappelle que la loi de transition énergétique a été promulguée en mars 2016, et que le projet est en avance par rapport à la réglementation.

M. Adrien FORT, responsable des études techniques pour EuropaCity, confirme que le tri des déchets sur place permettrait de limiter les flux sortant du site.

Allez-vous créer des emplois de « police du tri » auprès des visiteurs ?

Une intervenante demande comment le maître d'ouvrage va s'y prendre pour inciter les visiteurs à trier correctement.

Mme VITTOZ répond que les centres de tri existent justement pour pallier les erreurs de tri.

Comment est calculée l'estimation des déchets ?

Un membre d'Environnement 93 demande à partir de quels éléments ont été calculées les 8500 tonnes de biodéchets. Il fait également remarquer que le maître d'ouvrage n'a pas réellement finalisé son projet, qu'il attend que les technologies évoluent. « *C'est un projet qui, aujourd'hui, est uniquement dans des cartons, qui est dans une pure théorie.* »

Mme VITTOZ répond que, pour les biodéchets, l'estimation a été faite en tenant compte des restaurants qui constituent une part importante du programme, et que des ratios ont été appliqués aux autres activités.

À une question de M. Bernard LOUP sur les centres de tri, Mme VITTOZ répond que le choix du tri « à la source » n'a pas été fait en France et que les centres de tri servent non seulement à corriger les erreurs de tri, mais à séparer les différents matériaux à recycler. Elle ajoute qu'aujourd'hui, il n'est pas possible de séparer sur un seul site tous les matériaux recyclables.

Que vendront les boutiques d'EuropaCity ?

Une intervenante demande quels produits seront vendus sur le site et quelle sera l'éco-conception de ces produits (elle cite Nespresso « *qui fait du "greenwashing" avec ses capsules* »).

Y aura-t-il de l'incinération ?

Un conseiller municipal au Blanc-Mesnil demande des précisions sur la quantité de 5000 tonnes de biodéchets annoncée, sachant qu'il n'y aurait pas sur le site de grande surface alimentaire, ainsi que sur la cogénération, la production et consommation de biogaz, soulignant que les propositions citées sont confuses et contradictoires. « *Les échanges entre les différentes énergies sur site, ça je ne le vois pas.* »

M. QUÉVREMONT propose que les questions techniques soient posées par écrit sur le site. Il invite le maître d'ouvrage à conclure sur la question des « déchets », en abordant les différentes questions posées durant cette séquence.

M. David LEBON précise qu'une charte de « bail vert » sera mise en place, avec obligation pour l'ensemble des opérateurs du site de limiter leurs déchets. Il indique que la logique d'EuropaCity a été jusqu'à présent de raisonner à l'échelle d'un quartier, mais que des synergies avec le territoire vont intervenir au fur et à mesure de la définition plus fine du projet. Le débat public se situe en amont, ajoute-t-il, et sert aussi à faire émerger des solutions et des propositions.

Le bilan carbone

Présentation de Mme Marion THILL, Setec

Mme Marion THILL, conseil du maître d'ouvrage, présente le principe d'un bilan d'émissions de gaz à effet de serre, la manière de l'établir et les différents outils de calcul. Dans le cas d'EuropaCity, elle indique s'être intéressée aux émissions du projet mais aussi à celles des activités environnantes. Elle précise que trois gros postes

d'émissions ont été analysés : les émissions liées à l'énergie, celles liées au transport sur le site, d'autres émissions directes ; pour les émissions hors site, ont été considérés les déplacements des visiteurs et des employés, la question de la construction (énergie grise), et celle du traitement des déchets. Ayant indiqué que le bilan carbone était un produit entre le facteur d'émission et la donnée d'activité, elle reconnaît que dans le cas d'EuropaCity, la donnée d'activité n'est pas encore très précise, car une forte incertitude demeure. Mais, explique-t-elle, l'intérêt de cette position en amont est d'avoir une approche comparative : lorsqu'on compare plusieurs solutions, on peut calculer le bilan de chacune. Elle cite l'exemple des sources d'énergie et montre comment ont été comparées deux solutions : « électricité-gaz naturel classique » et « photovoltaïque – cogénération biogaz biomasse », ce qui permet de diviser les émissions par 4. Elle cite également les estimations calculées par l'EPA Plaine de France pour les déplacements à l'échelle du Triangle de Gonesse et souligne l'importance de mesures de limitation de ces émissions liées aux transports (transport en commun, covoiturage, etc.).

Mme THILL parle également de la phase chantier, avec une importante surface de bâtiment à construire (acheminement des matériaux et produits, engins de chantier, déplacement du personnel). Elle conclut en donnant le chiffre de 19 000 tonnes équivalent carbone pour la construction du site, dans un « scénario très conservateur ». Les émissions, précise-t-elle, sont amorties sur 30 ans. Elle ajoute enfin que le type de construction peut réduire de manière significative ces émissions ; il y a un potentiel d'amélioration important (choix des matériaux, méthodes constructives à faible empreinte carbone, démarche environnementale des entreprises).

M. Philippe QUÉVREMONT remercie Mme THILL pour sa présentation claire et indique que c'est la CPDP qui a proposé de limiter la présentation à trois aspects du bilan carbone.

[Envisagez-vous de passer à une ossature bois pour les bâtiments ?](#)

M. QUÉVREMONT demande si l'option évoquée par Mme THILL est envisagée par l'architecte.

M. David LEBON répond qu'actuellement, c'est une possibilité, chacune des parties du bâtiment devant faire l'objet d'une maîtrise d'œuvre particulière.

Présentation de Mme Nathacha MONNET, ADEME

Mme Natacha MONNET, sollicitée par la CPDP, indique qu'un impact global de l'ensemble du projet lui semble manquer ; elle précise que ce serait intéressant d'avoir une approche complète détaillée, compte tenu des engagements pris au niveau national et international. L'impact sur l'artificialisation des terres agricoles lui paraît également manquer au bilan. Elle précise qu'il existe aujourd'hui des outils de conception architecturale qui permettent de faire des simulations à l'échelle de bâtiments. Il lui semble intéressant, ajoute-t-elle, de réfléchir à des solutions innovantes de conceptions plus sobres en carbone. Elle conclut en disant que l'aspect compensation peut également être envisagé dans ce projet qui va produire des gaz à effet de serre.

Questions - Réactions de la salle

Comment est envisagée la questions des compensations, si la réduction des impacts n'est pas possible ?

M. QUÉVREMONT demande quelles solutions seraient mises en œuvre pour réduire les impacts, et pour les compenser.

M. LEBON indique que le projet n'en est pas encore à l'étude d'impact et que de nombreux éléments restent à préciser, y compris la compensation. Il précise que le maître d'ouvrage est prêt à engager une réflexion avec l'ADEME sur les différents scénarios possibles.

Mme MONNET indique que l'intérêt de faire des choix en amont, avant l'étude d'impact, est précisément de justifier des choix de projet et une ambition de sobriété.

Pourquoi Auchan perdrait-il de l'argent pour mettre en œuvre ce type de projet ?

Un membre des Amis de la Terre Val d'Oise s'étonne que le maître d'ouvrage ne puisse pas produire de données plus précises. Il revient sur celles fournies par l'EPA, faisant état de 138 000 à 200 000 tonnes équivalent carbone émises sur la ZAC du Triangle de Gonesse, et s'indigne qu'à l'heure de la COP21, on puisse encore envisager de tels projets. « *Vous allez émettre autant qu'une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants.* » Il présente une démonstration montrant que le projet serait déficitaire d'un point de vue énergétique.

Quel sera l'impact des déplacements des visiteurs étrangers venant par avion ?

Il ajoute que les impacts liés aux déplacements routiers et aériens ne sont pas pris en compte et demande une estimation sur cet impact : « *Comme vous le savez, le transport aérien est un émetteur majeur, du moins par personne transportée* ».

M. LEBON répond que les touristes qui viendraient à EuropaCity ne se déplaceraient pas uniquement pour ce site : ce serait une étape de leur voyage. Il précise que les hypothèses de transport par transports en commun sont bien évaluées à 50% des déplacements.

Qu'en est-il de la déconstruction ?

Un intervenant demande si l'impact lié à la déconstruction du site a été évalué ou s'il convient de le rajouter aux estimations.

Sur quelles bases solides vous êtes-vous appuyé ?

Il demande également que soient levées certaines imprécisions du dossier : matériaux de construction (verre ou bois ?), nombre de boutiques, activités détaillées, afin de donner de la fiabilité aux chiffres avancés.

Mme THILL répond que la déconstruction n'a pas été prise en compte en totalité, mais seulement sur certains postes (panneaux photovoltaïques).

Mme GRÖGER, de Transsolar, répond que les consommations énergétiques pour le parc d'attraction ont été calculées à partir de données fournies par des architectes spécialistes de ce type d'équipement.

M. GERVASI ajoute que les études sont faites au plus près des données accessibles, même si des incertitudes liées au projet demeurent.

[Prenez-vous en compte l'énergie grise de la gare de la ligne 17 ?](#)

La même personne demande enfin si l'énergie grise correspondant à la gare est intégrée dans les calculs du maître d'ouvrage, « car sans cette gare, il n'y aura pas d'EuropaCity ».

M. LEBON répond que seule la SGP peut répondre sur la ligne 17, qui se fera avec ou sans EuropaCity.

[Quels sont les engagements fermes du maître d'ouvrage ?](#)

Un membre du CPTG demande pourquoi les termes du protocole d'accord signé entre l'EPA et le maître d'ouvrage sont soumis au secret professionnel et comment il est possible, dans le cadre d'un débat public, que l'on oppose toujours ce secret au public, qui ne peut se faire une idée claire des engagements réels pris par le maître d'ouvrage.

Mme Claude BRÉVAN répond en disant qu'en effet, il est essentiel pour le public d'avoir une information sur la nature des engagements, qui ne sont valables que s'ils sont portés à la connaissance de tous. Elle rappelle à ce titre qu'avant la fin de ce débat, le maître d'ouvrage devra apporter des réponses sur un certain nombre de points, en particulier sur les questions d'environnement traitées ce soir. Elle souligne que certains experts ont mis en doute les chiffres avancés dans le dossier du maître d'ouvrage, et qu'il faudra que ce dernier puisse dire comment il compte réexaminer son projet, à l'aune de ces indications, s'il décide de le poursuivre. Elle assure que le public qui s'est mobilisé pendant ce débat attend des réponses et des engagements clairs.

[Quel calendrier pour la mise en œuvre de l'accord de Paris \(COP 21\) ?](#)

M. Philippe QUÉVREMONT revient sur la question de la COP 21, largement abordée au cours du débat et demande aux services de l'État de donner le calendrier de mise en œuvre.

Mme Clara HERER, de la DRIEE, indique que le processus de ratification de l'accord de Paris est en cours et qu'un point sera fait en 2018. En 2020, précise-t-elle, la France révisera les accords nationaux en fonction de ce qui sera intervenu. D'ici là, les accords européens valent obligation, la règle des « 3 x 20 » et le « facteur 4 », qui se déclinent déjà dans le schéma régional climat-air-énergie. Elle ajoute qu'il n'existe pas de lien réglementaire entre les accords de la COP21 et le projet EuropaCity, mais que le schéma régional donne les priorités en matière de réseaux de chaleur, d'énergies renouvelables et de rénovation thermique.

[Pourrait-on avoir des réponses sans attendre la fin du débat ?](#)

Un membre du CPTG insiste pour avoir des informations sur les conditions de l'accord signé entre l'EPA et Alliages & Territoires avant la fin du débat public, car il souhaite pouvoir se prononcer en connaissance de cause.

Niklas MOULIN de l'EPA lui répond qu'il s'agit pour l'heure d'un protocole d'objectifs, que les terrains n'ont pas encore été vendus, et que la ZAC n'est pas encore créée. Le débat public porte sur l'opportunité du projet. Il est rappelé que les engagements demandés le sont dans le cadre d'une future promesse de vente, fin 2016. Les premiers engagements (insertion sociale, stationnement, bilan carbone, accessibilité, gestion de l'eau, des déchets, traitement des remblais, etc.) qui figurent dans l'étude d'impact du dossier de création de ZAC, sont publics et accessibles. Tous les éléments seront rendus publics au moment de la création de la ZAC, est-il précisé.

Conclusion de Mme Claude BRÉVAN

Mme Claude BRÉVAN ajoute que si le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet, une phase de concertation interviendra après le débat public, jusqu'à l'enquête publique, durant laquelle il devrait être encore possible de faire évoluer le projet. Elle annonce la réunion du 16 juin, sous forme d'auditions, et remercie les participants.